

Aux déléguées et aux délégués du Conseil Suisse de la Musique

Aarau, 18 septembre 2017

## **L'engagement du Conseil Suisse de la Musique en faveur du rejet de l'initiative « No Billag »**

Chère déléguée, cher délégué  
Madame, Monsieur

L'initiative « No Billag » sera soumise au scrutin populaire en mars ou en juin de l'année prochaine. Cette initiative interdirait à la Confédération non seulement de percevoir des redevances radio et télévision, mais aussi d'exploiter ses propres stations de radio et de télévision en temps de paix.

Le Comité et la Direction du CSM sont unanimes : l'acceptation de cette initiative ou d'un éventuel contre-projet aurait des effets désastreux sur la vie musicale en Suisse. Privées de redevances SSR, les stations privées n'ont en effet pas les ressources pour diffuser un répertoire stylistique vaste et pour faire la part belle à la musique suisse. Une SSR forte est indispensable pour jouer un rôle clé dans la diffusion, l'encouragement et la promotion de la musique suisse et, au-delà, de la vie culturelle. Ce constat est relayé par l'intergroupe parlementaire Musique, comme en témoigne le bilan de sa réunion de l'automne 2016.

La SSR elle-même, en sa qualité d'entreprise de l'État, n'est pas autorisée à s'immiscer dans la campagne. Elle est donc tributaire de soutiens, notamment dans le domaine de l'information. Le CSM est en mesure de prêter main-forte à ces fins, en mettant à contribution son vaste réseau et en utilisant ses fonds liés, affectés au travail politique, évitant ainsi de grever le budget ordinaire.

Le Comité et le Secrétariat estiment dès lors opportun que le CSM soutienne, dans la limite de ses possibilités, la campagne de son membre de longue date qu'est la SSR. Toutefois, conscient du débat controversé qui a lieu à la base, ils tiennent à ce que ce soutien n'intervienne pas sans le consentement des déléguées et des délégués. Nous vous adressons donc la question suivante : êtes-vous d'accord, en votre qualité de déléguée ou de délégué de votre association/institution, que le Conseil Suisse de la Musique s'engage contre l'initiative « No Billag » ?

Nous sommes conscients que pour vous exprimer, vous devrez au minimum consulter votre Comité, ce qui va prendre un peu de temps. Nous serions néanmoins très heureux si vous pouviez nous répondre rapidement, mais au plus tard le **lundi 30 octobre 2017**.

D'avance, nous vous savons gré de votre participation. Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.

Avec nos salutations les meilleures.



Irène Philipp Ziebold, présidente a.i.



Stefano Kunz, directeur